



communiqué

Recommandation Buse'Air 150

25 avril 2002

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) *appelle l'attention* des propriétaires d'appareils de type Buse'Air - 150, Buse'Air 150 GT et Buse'Air 180 - *sur d'éventuels collages défectueux* des bords d'attaque sur les longerons d'ailes. *La DGAC recommande d'effectuer* au plus tôt un examen approprié

Cette recommandation fait suite aux conclusions du rapport du Bureau Enquêtes Accidents (BEA) sur l'accident mortel, survenu le 22 avril 2001 à Lasso (89), d'un pilote et de son passager lors de la chute d'un ULM Buse'Air 150, lesquelles signalent que « *la perte de contrôle de l'aéronef est due à la séparation en vol des bords d'attaque de l'aile. Cette séparation a pour origine le collage défectueux des bords d'attaque sur les longerons d'aile.* »

Les services locaux de la DGAC prendront contact avec les propriétaires des ULMs concernés.